

Annexe III

Programme et conditions de validation de la formation complémentaire permettant la délivrance du certificat de formation avancée pour les navires soumis au recueil IGF aux titulaires du certificat de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés Durée : 8 h (cours)

A. Références STCW

Section A-V/3 : Norme de compétence minimale spécifiée concernant la formation avancée pour navires soumis au recueil IGF.

Tableau A-V/3-2

B. Compétences attendues

- Faire fonctionner des machines de propulsion marines et machines auxiliaires du navire soumis au Recueil IGF.
- Connaître la conception du navire et des circuits et de l'équipement se trouvant à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Connaissance des principes de fonctionnement et des caractéristiques des circuits de combustible, y compris les types de pompes à combustible et leur fonctionnement en toute sécurité à bord des navires soumis au Recueil IGF.
- Savoir utiliser le Recueil IGF et les documents connexes.

C. Durée de la formation

8 heures.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par les tableaux correspondant au niveau de compétence visé par le stage.

L'évaluation des compétences est effectuée à l'aide d'un questionnaire en fin de stage permettant au stagiaire de montrer ses connaissances.

Les questionnaires doivent être conservés pendant une période de 2 ans par l'organisme de formation afin d'être présentés lors d'une inspection.

E. Pré-requis

- Certificat de formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires citernes pour gaz liquéfiés ou certificat de base pour les navires soumis au recueil IGF.
- Certificat de formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés.

F. Programme de la formation

Complément technique		
Durée	Compétences	Connaissances, compréhension et aptitude
0,5C	Recueil IGF	Définir le recueil IGF
0,5 C	Les combustibles visés par le recueil IGF	Identifier les combustibles concernés et les définitions pertinentes liées à ces combustibles.
3,5 C	Les installations de machine principale et auxiliaires utilisant les gaz comme combustible	Décrire les moteurs et les auxiliaires y afférents utilisant les gaz ou les combustibles à point éclair faible installés sur les navires. Décrire le principe de la pile à combustible et du stockage d'énergie afférent.
2 C	Les types de circuits de combustibles et les équipements soumis au recueil IGF	Identifier les différents circuits et les équipements concernés.
1,5 C	Précautions de sécurité liées à l'utilisation de combustibles concernés par le recueil IGF dans les chambres des machines et les espaces afférents	Démontrer la connaissance des risques liés à l'utilisation de combustibles soumis au recueil IGF dans des espaces clos (inflammabilité, toxicité, pollution, etc...).

Le suivi avec succès de cette UV conduit à la délivrance du certificat d'aptitude avancée concernant l'utilisation des combustibles à bord des navires soumis au recueil IGF. Ce certificat est soumis à revalidation.